



Festival « Au fil du lin... » 15-16 septembre 2018

**Uzel ; Grâce-Uzel ; Saint Thélo ; Merléac ; Alineuc ;
Saint Hervé ; Le Quillio (Côtes d'Armor / BRETAGNE)**

Concours – Exposition : « LIN & DENTELLES »

Le Festival « Au Fil du lin... » se déroule dans les communes bordant la « Route du Lin » qui rassemble notamment, deux sites muséographiques en Centre Bretagne, Le Musée Atelier du Tisserands à Uzel et la Maison des Toiles à Saint Thélo. Ces deux sites présentent l'histoire de l'activité manufacturière et commerciale du textile en centre Bretagne entre le 17^{ème} et 20^{ème} siècle dont l'utilisation des fibres de lin fût prépondérante notamment avec les toiles « les Bretagne »

(cf dossier de présentation). **Dans le cadre d'un parcours d'expositions plus large sur l'ensemble des communes, le comité de pilotage du festival a souhaité lancé un concours / exposition artistiques sur le thème « Lin & Dentelles ». L'organisation du concours est déléguée à l'association « Mémoire en demeure » de St Thélo.**

Ce concours est ouvert à tous, artistes et artisans

2 PRIX DECERNES : prix du « jury » d'une valeur de 500 € et prix du « public » de 500€

REGLEMENT DU CONCOURS

- **Création d'une œuvre selon le thème : « Lin & Dentelles »**
- Toutes techniques acceptées
- Le lin doit impérativement faire partie de l'œuvre, ceci quelque soit sa forme, textile, fibre, étoupe, résine, graine,
- Un jury délibéra sur les dossiers retenus.
- Vous serez avisés courant juillet 2018 des œuvres retenues.
- Elles devront être envoyées au plus tard le 2 septembre 2018.
- L'envoi et le retour des œuvres sont à la charge de l'artiste.
- Les Œuvres seront exposées pendant la durée du festival (voire plus) dans un lieu protégé par une alarme anti-intrusion. (*salle annexe de la salle culturelle kastell d'ô, à Uzel*)
- L'auteur s'engage à laisser son œuvre pendant la durée de l'exposition. Il doit préciser son prix de vente ou s'elle fait partie d'une collection. En cas de vente, l'œuvre restera exposée jusqu'à la fin de l'exposition.
- L'organisateur du concours s'engage à assurer les œuvres pendant le temps d'exposition.
- **Frais de dossier de 10 euros, chèque à l'ordre du comité des fêtes d'Uzel**

Le dossier de candidature doit être renvoyé au plus tard le 2 juillet 2018 accompagné de trois photos numériques (300dpi) de l'œuvre et du chèque pour couvrir les frais de dossier à l'adresse suivant :

Association « Mémoire en demeure », boug, 22460 SAINT THELO



Dossier de candidature

(en s'inscrivant au concours l'artiste atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte dans sa totalité)

Nom : _____ **Prénom :** _____

Entreprise : _____

Nom d'artiste : _____

Artisan no de siret : _____

No maison des artistes : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____ **Mobile** _____

Votre parcours & Description de

l'oeuvre: _____

Nom de l'œuvre : _____

prix : _____

CONTACT CONCOURS « Lin & Dentelles »

Association « Mémoire en demeure »

Madame et Monsieur Aubert

Tel : 06/75/25/40/07

Contact-lavieenvert-topiaire.fr